

2009/1754 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 € A L'INSTITUT ASPEN FRANCE POUR L'ANIMATION D'UNE PLATE FORME D'ECHANGES ET DE REFLEXION ECONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 septembre 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Institut Aspen France (150 adhérents et 5 salariés) est un centre international d'échanges et de réflexion pour décideurs et experts français et étrangers. C'est un organisme non partisan dont l'objectif est de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les citoyens, la société civile et les dirigeants, d'anticiper les grandes transformations qui affectent le monde et de formuler des propositions qui renforcent l'expression des valeurs humanistes.

Créé en 1983 et établi à Lyon depuis 1994, l'Institut Aspen France est membre d'un réseau international d'instituts homologues, et développe ses activités sous forme de conférences thématiques (du petit-déjeuner à des rencontres plus importantes sur trois jours), de séminaires de leadership scientifique et politique, et d'animation de clubs destinés à de jeunes professionnels d'univers variés.

Son budget est proche du million d'euros, ce qui en fait un acteur significatif dans l'univers des associations ayant pour vocation de contribuer au débat public.

Il est alimenté par trois types de ressources :

- les subventions des collectivités territoriales (32 %) ;
- les dons de mécènes privés (40 %) ;
- les dons affectés à des projets précis (28 %).

La Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône, la Ville de Saint-Etienne, l'Aderly et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ont soutenu régulièrement les activités de l'Institut et ont ainsi signé plusieurs protocoles d'accord triennaux successivement en 1994, 1997, 2000, 2003 et 2006.

En 2008, Aspen a organisé au total 34 manifestations rassemblant près de 1 600 personnes de tous horizons : dirigeants d'entreprises, élus politiques, responsables associatifs, universitaires, artistes, français et étrangers.

La moitié des manifestations 2008 a été organisée à Lyon, dont :

- plusieurs conférences thématiques : "La France qui se réinvente", "Déclin ou réinvention : où en est la France ?", "Que peut faire l'Occident face aux fondamentalismes religieux ?", "Media et décideurs : liaisons dangereuses ?" ;
- deux rencontres Aspen-Admical (Association de promotion du mécénat d'entreprise) autour des nouveaux enjeux du mécénat dans les domaines de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport.

Aspen participe ainsi à l'animation de la vie culturelle locale et au décloisonnement de la société lyonnaise, en l'ouvrant sur les débats d'actualité et en accueillant des interlocuteurs du monde entier. Elle favorise également l'émergence de futurs dirigeants issus de ce territoire grâce à ses séminaires de leadership ; elle contribue enfin à la notoriété et au rayonnement de Lyon à travers ses programmes et ceux de son réseau international, en valorisant des personnalités et réalisations remarquables de la région lyonnaise.

Des projets spécifiques à Lyon sont prévus au programme 2009 de l'Institut Aspen France :

- l'organisation de conférences thématiques sur "L'Inde", "Les ruptures technologiques" et "Les villes durables" ;
- la construction de partenariats avec la Villa Gillet et la Biennale d'Art Contemporain ;
- la création d'un club de la Communauté internationale de Lyon (étrangers expatriés à Lyon et français de retour d'une expérience à l'étranger).

Le programme 2010 sera co-construit avec la Ville de Lyon concernant ses manifestations et animations spécifiquement lyonnaises, notamment sur la thématique du commerce et des commerçants.

L'animation et la valorisation de la communauté économique lyonnaise s'inscrit dans la politique globale de la Délégation aux Relations internationales, Affaires Européennes et Tourisme.

Une convention d'un an sera établie afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Economie locale, Relations internationales, Université ;

**DELIBERE**

1. Une subvention de 40 000 euros est allouée à l'Institut Aspen France dont le siège est situé 119, rue Pierre Corneille à Lyon 3<sup>e</sup> pour l'animation d'une plate-forme d'échanges et de réflexion économique, sociale et politique.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Institut Aspen France est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme : DEVELOPMENT ; opération : ACOMSTRU ; ligne de crédit : 44054 ; fonction : 90 ; nature comptable : 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN